



## Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration du lundi 22 janvier 2024

Envoyé en préfecture le 26/01/2024  
Reçu en préfecture le 26/01/2024  
Publié le 26/01/2024  
ID : 031-213100662-20240122-DLGA2024\_01-DE

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale, régulièrement convoqué, s'est réuni le lundi 22 janvier 2024, à la mairie de Bessières (31660), sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Président.

Date de convocation du Conseil d'administration : le mardi 16 janvier 2024. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation de la séance.

### Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Président – Monsieur Frédéric BONNAFOUS – Monsieur Alexandre CHATAIGNER, membres élus.

Monsieur Eddy QUÉMET – Madame Jacqueline NICAISE – Madame Marie-Pierre POLITOWICZ, membres nommés.

### Absents excusés :

Monsieur Adam BEN BRAHIM - Madame Elisabeth CORDEIRO – Madame Marie-Hélène PEREZ – Madame Emilie PEZET.

### Absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame Martine JARLAN à Madame Jacqueline NICAISE.

Ont également assisté à la séance en tant que conseil, Madame Blandine COURDY, Collaboratrice de Cabinet et Madame Allia PILLON, Directrice des EHPAD Cécile Bousquet et le Pastourel.

- Composition légale du Conseil d'administration : 11
- Nombre d'administrateurs en exercice : 11
- Nombre d'administrateurs présents : 6
- Nombre d'administrateurs représentés : 1

Secrétaire de séance : Madame Marie-Pierre POLITOWICZ.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte à 10 heures.

### **2024-01 EHPAD LE PASTOUREL : Tarifs 2024**

Rapporteur : Monsieur le Président

### **ADOPTE**

Votants : 7	Abstentions : 0	Exprimés : 7	Pour : 7	Contre : 0
-------------	-----------------	--------------	----------	------------

À la demande de Monsieur le Maire, Madame Allia PILLON, Directrice des EHPAD de la Commune de Boussy-Bouquet et Le Pastourel présente au Conseil d'administration les tarifs applicables par l'EHPAD Le Pastourel à compter du 1er janvier 2024.

Les tarifs sont présentés comme suit :

**Hébergement en cas d'absence pour convenances personnelles > 72h ----- 52.43 €**

**Résidents de moins de 60 ans**

**Appartement T1 ----- 81.64 €**

**Réservation appartement ----- 61.64 €**

**Hébergement en cas d'hospitalisation > 72h ----- 61.64 €**

**Hébergement en cas d'absence pour convenances personnelles > 72h ----- 71.64 €**

**TARIFS HEBERGEMENT APPARTEMENT T1BIS (par jour) applicables au 01.01.2024**

**Résidents de plus de 60 ans**

**Appartement T1BIS ----- 69.93 €**

**Réservation appartement ----- 49.93 €**

**Hébergement en cas d'hospitalisation > 72h ----- 49.93 €**

**Hébergement en cas d'absence pour convenances personnelles > 72h ----- 59.93 €**

**Résidents de moins de 60 ans**

**Appartement T1BIS ----- 91.42 €**

**Réservation appartement ----- 71.42 €**

**Hébergement en cas d'hospitalisation > 72h ----- 71.42 €**

**Hébergement en cas d'absence pour convenances personnelles > 72h ----- 81.42 €**

**Couples de plus de 60 ans**

**Appartement T1BIS ----- 49.95 €**

**Réservation appartement (pour le couple) ----- 49.93 €**

**Hébergement en cas d'hospitalisation > 72h ----- 29.95 €**

**Hébergement en cas d'absence pour convenances personnelles > 72h ----- 39.95 €**

**Couples de moins de 60 ans**

**Appartement T1BIS ----- 65.30 €**

**Réservation appartement (pour le couple) ----- 71.42 €**

**Hébergement en cas d'hospitalisation > 72h ----- 45.30 €**

**Hébergement en cas d'absence pour convenances personnelles > 72h ----- 55.30 €**

**TARIFS DEPENDANCE (par jour) applicables au 01.01.2024**

GIR 1-2 .....	17.40 €
GIR 3-4 .....	8.70 €
Ticket modérateur GIR 1-2 .....	6.41 €
Ticket modérateur GIR 3-4 .....	6.41 €
Ticket modérateur GIR 5-6 .....	6.41 €

**TARIFS DIVERS**

Caution .....	1 500.00 €
Repas invités .....	9.00 €
Repas du personnel .....	4.30 €
Remplacement clés boîte aux lettres .....	5.00 €
Remplacement clés chambres .....	45.00 €
Communication téléphonique .....	Coût réel
Aménagement chambre .....	150.00 €
Déménagement chambre (évacuation du linge et affaires personnelles) .....	150.00 €
Remplacement médaillon d'appel perdu .....	200.00 €
Réfection peinture de chambre T1 .....	100.00 €
Réfection peinture de chambre T1 bis .....	150.00 €
Forfait nettoyage de bakon aménagé par le résident .....	50.00 €
Forfait nettoyage supplémentaire de chambre .....	80.00 €

**ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE  
CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

*Vu le décret n° 99-317 du 26 avril 1999 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable des Établissements Hébergeant des Personnes Âgées Dépendantes ;*

*Vu le décret n° 2003-1010 du 22 octobre 2003 budgétaire et tarifaire relatif aux Établissements et services sociaux et médico-sociaux ;*

*Vu l'arrêté n° ARR-T4-0283 de M. le Président du Conseil Départemental en date du 19/12/2023 autorisant les dépenses et les recettes prévisionnelles de la section tarifaire Hébergement pour l'exercice budgétaire 2024 ;*

*Vu l'arrêté n° ARR-T4-0255 de M. le Président du Conseil Départemental en date du 18/12/2023 fixant les tarifs journaliers relatifs à la dépendance pour l'exercice budgétaire 2024 ;*

- **ARRÊTE** les tarifs 2024 de l'EHPAD Le Pastourel comme présentés dans la présente délibération ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Président pour l'application de la présente délibération et la signature de toutes les pièces s'y rapportant ;
- **MENTIONNE QUE** la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré en Mairie,  
les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, le Président,

Cédric MAUREL



Certifié exécutoire,  
les formalités de publicité ayant été  
effectuées le :

26/01/2024

et la délibération ayant été reçue en  
Préfecture le :

26/01/2024

